



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gratuite des soins

Question écrite n° 43837

Texte de la question

M. Bernard Seux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les problèmes de reconnaissance de statut rencontrés par les agents de la fonction publique hospitalière. Il lui demande quand les agents de la fonction publique hospitalière auront la totalité des droits conférés par la loi aux agents de la fonction publique et quand l'article 44 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, portant statut du personnel hospitalier, sera intégralement appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Seux Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43837

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5373